Limites maximales de résidus fixées EMRL2008-38

Chlorantraniliprole

(also available in English)

Le 17 novembre 2008

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6605C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.pmra-arla.gc.ca
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISBN : 978-0-662-09967-3 (978-0-662-09968-0)
Numéro de catalogue : H113-29/2008-38F (H113-29/2008-38F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a accordé une homologation conditionnelle à la matière active de qualité technique chlorantraniliprole (Rynaxypyr Technical Insecticide) et à ses préparations commerciales, les insecticides Altacor et Coragen de DuPont pour utilisation au Canada sur des légumes-feuilles (groupes de cultures 4 et 5), des légumes-fruits autres que les cucurbitacées (groupe de cultures 8), des fruits à pépins (groupe de cultures 11), des fruits à noyau (groupe de cultures 12), des petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F) et des pommes de terre. L'annexe I présente la liste des denrées visées dans chacun de ces groupes ou sous-groupes de cultures. Le détail des utilisations approuvées au Canada se trouve sur l'étiquette des insecticides Altacor et Coragen de DuPont (numéros d'homologation 28981 et 28982, respectivement).

Des limites maximales de résidus (LMR) de chlorantraniliprole correspondantes ont été proposées dans le document de consultation intitulé *Chlorantraniliprole* (PMRL2008-21), publié le 5 juin 2008. Ce document proposait aussi des LMR de chlorantraniliprole sur les cucurbitacées (groupe de cultures 9; voir l'annexe I) et les graines de coton non délintées afin de permettre l'importation et la vente d'aliments contenant ces résidus. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette consultation.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur la LMR proposée a aussi été menée à l'échelle internationale par envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce coordonnée par le Conseil canadien des normes. L'Organisation mondiale du commerce n'a reçu aucun commentaire dans le cadre de cette consultation.

En date de la publication du présent document, les LMR de chlorantraniliprole suivantes sont légalement en vigueur.

Limites maximales de résidus fixées pour le chlorantraniliprole

Appellation commune	Définition du résidu	LMR (ppm)*	Denrées
Chlorantraniliprole	*N*-[4-chloro-2-méthyl-6-(méthylcarbamoyl) phényl]-[3-bromo-1-(3-chloropyridin-2-yl)-1*H*-pyrazole]-5-carboxamide	13	Légumes-feuilles, sauf ceux du genre *Brassica* (groupe de cultures 4)
		11	Légumes-feuilles du genre *Brassica* (sous-groupe 5B)
		4,0	Légumes-tiges et légumes pommés du genre *Brassica* (sous-groupe 5A)
		2,5	Raisins secs
		1,2	Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe 13-07F)
		1,0	Fruits à noyau (groupe de cultures 12)
		0,7	Légumes-fruits, sauf les cucurbitacées (groupe de cultures 8)
		0,3	Fruits à pépins (groupe de cultures 11); graines de coton non délintées
		0,25	Cucurbitacées (groupe de cultures 9)
		0,01	Gras, viande et sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton; lait; pommes de terre

* ppm = partie par million

La liste complète de toutes les LMR fixées au Canada est affichée dans le site Web de l'ARLA à la page Limites maximales de résidus.

Annexe I Numéro et définition des groupes et sous-groupes de cultures

Numéro	Nom des groupes et sous-groupes de cultures	Denrées
4	Légumes-feuilles (sauf ceux du genre *Brassica*)	Amarante Baselle Bette à carde Cardon Céleri Céleri chinois Chrysanthème à feuilles comestibles Chrysanthème des jardins Cresson alénois Cresson de terre Endives Épinards Épinards de Nouvelle-Zélande Feuilles d'arroche Feuilles de persil fraîches Feuilles de pissenlit Feuilles de cerfeuil fraîches Feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches Laitue asperge Laitue frisée Laitue pommée Mâche Oseille Pourpier Pourpier d'hiver Radicchio Rhubarbe Roquette
5A	Légumes-feuilles du genre *Brassica* Sous-groupe des légumes-tiges et des légumes pommés du genre *Brassica*	Brocoli Brocoli chinois Choux Choux de Bruxelles Choux-fleurs Choux gaï-choï Choux pé-tsaï Choux-raves

Numéro	Nom des groupes et sous-groupes de cultures	Denrées
5B	Légumes-feuilles du genre *Brassica* Sous-groupe des légumes-feuilles du genre *Brassica*	Choux frisés Choux pak-choï Choux-rosettes Feuilles de colza Feuilles de moutarde Moutarde épinard Rapini
8	Légumes-fruits autres que les cucurbitacées	Aubergines Cerises de terre Pépinos Piments autres que poivrons Piments hybrides Poivrons Tomates Tomatilles
9	Cucurbitacées	Cantaloups Citrouilles Concombres Concombres des Antilles Courges cireuses Courges comestibles (autres que celles mentionnées au présent tableau) Courges d'été Courges d'hiver Fruits de chayotte Margoses amères Margoses à piquants Melons véritables (autres que ceux mentionnés au présent tableau) Pastèques Pastèques à confire Pommes de merveille
11	Fruits à pépins	Cenelles Coings Nèfles du Japon Poires Poires asiatiques Pommes Pommettes

Numéro	Nom des groupes et sous-groupes de cultures	Denrées
12	Fruits à noyau	Abricots Cerises acides Cerises douces Nectarines Pêches Prucots Prunes Prunes à pruneaux
13-07F	Petits fruits Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi	Fruits de passiflore purpurine Fruits de schizandre Groseilles à maquereau Kiwis de Sibérie Raisin Raisin de vigne de l'Amour Cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures